Mairie de SAINTE-SUZANNE (Mayenne)



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 AVRIL 2010

Date de la convocation: 09 avril 2010

Date d'affichage de la convocation : 09 avril 2010

Date d'affichage des délibérations :

Le seize avril deux mil dix, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur MORTEVEILLE Jean-Pierre, Maire.

<u>Etaient présents</u>: MM MORTEVEILLE, GAILLARD, GUERVENO, BOUTELOUP, VANNIER, Mme POMMIER, MM HENRY, Mme GRANIER, MM BARILLER, LAMY, LEFEUVRE, ROUSSEAU, Mme SIMON

Absents et excusés : M. LEMAITRE et GAULTIER

Secrétaire de séance : M. LAMY Daniel

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants: 13

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un sujet à l'ordre du jour :

- Acquisition par la commune de chemins privés La Pilonnière et La Pommeraie - Désignation du géomètre pour la rédaction de l'acte administratif

Les membres du Conseil Municipal ont accepté d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2010

Adopté à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

Résidence La Taconnière I - Décision modificative n°1

Ce sujet est reporté et sera présenté en séance du 21 mai prochain.

Citerne gaz de la salle des fêtes Fernand-Bourdin - contrat d'entretien et de fourniture

Monsieur le Maire explique que le précédent contrat d'entretien et de fourniture de la citerne de la salle des fêtes Fernand-Bourdin avec TOTAL GAZ est arrivé à expiration en décembre dernier. Il convient de le renouveler pour 5 années à compter du 01 mai 2010.

Le présent contrat s'élève à la somme de 158 € HT/an (soit 188,97 €TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- APPROUVE la souscription au contrat d'entretien et de fourniture de gaz de la citerne située à la salle des Fêtes Fernand- Bourdin Rue du Verger,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent contrat pour une durée de cinq ans non reconductible, allant du 01 mai 2010 au 30 avril 2015,
- CHARGE Monsieur le Maire de le notifier à la société TOTALGAZ.

Contrat de maintenance CONTY pour les micro-ordinateurs du secrétariat

Monsieur la Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à l'installation des deux micro-ordinateurs au secrétariat de mairie, il est proposé de souscrire à un contrat de maintenance et d'entretien pour une période de 3 ans, courant du 18 avril 2010 au 17 avril 2013.

Le présent contrat s'élève à la somme annuelle de 390,00 € HT (soit 466,44 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- APPROUVE la souscription à un contrat de maintenance et d'entretien des nouveaux microordinateurs de la mairie,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent contrat pour une durée de trois ans non reconductible, allant du 18 avril 2010 au 17 avril 2013,
- CHARGE Monsieur le Maire de le notifier à l'entreprise CONTY.

TRAVAUX

Résidence de la Taconnière I - avenant au marché de travaux de voirie 2ème phase

Monsieur le Maire donne la parole à Roland GAILLARD qui explique que l'aménagement paysager (les haies en limite de la voirie et des lots privés) n'a pas été prévu au marché de travaux initial, un devis complémentaire a été demandé à l'entreprise.

Le montant du devis s'élève à 6 747,50 € HT.

Le montant du marché de travaux de 49 839,50 € HT se trouve porté à 56 587,00 € HT.

Les membres du Conseil Municipal demandent qu'un autre devis soit demandé auprès d'une autre entreprise. Celui-ci sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Cité médiévale - sens de circulation et zone de rencontre

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du démarrage des travaux 2ème tranche dans les rues de la cité (Rue du Grenier à Sel, rue Jean de Bueil et rue Dorée) le lundi 19 avril prochain.

Après les travaux, il est proposé d'instaurer une nouvelle réglementation, à savoir:

- sens interdit au bas de la rue de la rue Henri IV et à la porte murée (sauf riverains et handicapés, livraisons et secours),
- interdiction de stationnement dans les rues de la Cité et sur la place Hubert II de Beaumont toute l'année, seul l'arrêt ponctuel est autorisé (« dépose minute »)

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle mesure a pour finalité d'instaurer une « zone de rencontre » dans la cité, limitée à 20 km/h.

- l'instauration d'un sens de circulation qui impliquerait l'entrée dans la cité par la rue Henri IV et la rue de la Croix Rouge et une sortie unique par la Grande Rue et ensuite la rue Guillaume le Conquérant

Pascal GUERVENO approuve l'interdiction de stationnement mais est dubitatif quant au sens de circulation, Stanislas HENRY est du même avis.

Il est décidé de surseoir au sens de circulation mais de mettre en application le sens interdit et la restriction de stationnement dans la zone de rencontre et toute la cité.

Un arrêté municipal sera pris dans ce sens pour les travaux et après les travaux.

Les membres du Conseil Municipal précisent qu'une communication aux riverains doit être réalisée (la copie de l'arrêté pourrait être diffusée dans chacune des boîtes aux lettres de ces derniers) et l'information sera aussi communiquée dans la Voix du Conseil fin mai.

FONCIER

Musée de l'Auditoire - perspective de donation du bâtiment à la commune

Monsieur le Maire dresse succinctement l'historique du musée qui est à 80% composé d'objets donnés par les suzannais et rappelle qu'il est le dernier musée associatif de la Mayenne. Beaucoup d'autres sont devenus municipaux principalement à cause de la fragilité à les pérenniser dans le temps ou du changement des responsables bénévoles.

C'est également le seul musée de tout le territoire des Coëvrons.

L'ambition est d'obtenir le label « Musée de France », qui a nécessité d'élaborer un inventaire précis des œuvres détenues (celui-ci a été réalisé au cours des 3 dernières années). L'une des conditions principales est que le musée soit municipal.

L'association sollicite la commune pour qu'il lui soit fait donation du bâtiment. Il s'agirait d'une cession à l'€ symbolique et la prise en charge des frais de fonctionnement tels que assurance, chauffage) pour un montant équivalent à la subvention municipale versée annuellement. Le fonctionnement et notamment les charges sociales continueront à être pris en charges par l'association.

La décision sera à prendre ultérieurement.

ADMINISTRATION GENERALE

Contrat d'association avec l'école privée Sainte-Marie - création d'une commission

Monsieur le Maire donne la parole à Roland GAILLARD qui rappelle le renouvellement du contrat simple entre la commune, l'école privée et l'OGEC qui court jusqu'au 31/12/2011.

Pour avoir participé à une réunion d'information organisée par l'AMF à Laval sur le financement des écoles privées, il est proposé de créer une commission qui définira les modalités de prise en charge des élèves de l'école Sainte-Marie dans le nouveau contrat d'association.

Monsieur le Maire demande qui souhaite faire partie de cette commission, se déclarent volontaires:

- Jean-Pierre MORTEVEILLE
- Roland GAILLARD
- Daniel VANNIER
- Pascal GUERVENO

- Stanislas HENRY
- Alain BARILLER
- Véronique SIMON

Une prochaine commission sera bientôt programmée.

Tarifs des redevances pour occupation du domaine public

Daniel LAMY ne prend part ni au vote ni au débat.

Monsieur le Maire rappelle que toute occupation privative du domaine public doit faire l'objet d'une demande écrite annuelle et d'une autorisation auprès de la Mairie.

Le Maire autorise l'utilisation du domaine public à des fins professionnelles ou personnelles en prenant en compte les besoins du demandeur qui doivent respecter les règles de sécurité publique et de circulation.

Conformément à la loi, toute occupation privative du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance. Le Conseil Municipal fixe tous les ans les tarifs applicables à chaque type d'occupation.

emplacement pour taxis: 15 €/an /emplacement

En ce qui concerne les terrasses de café, il est décidé de laisser la gratuité mais la demande d'autorisation devra être précise et composée de:

- un plan de situation
- un plan précis délimitant la surface occupée, avec photographie des lieux
- une période bien déterminée, l'autorisation n'est pas tacite et doit être renouvelée chaque année

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- PREND CONNAISSANCE de la réglementation à appliquer en matière d'occupation du domaine public,
- DECIDE d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2010 à compter du 1er mai 2010:
- emplacement pour taxis: 15 € / an/ emplacement

SUJET AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

Acquisition par la commune de chemins privés La Pilonnière et La Pommeraie Désignation du géomètre pour la rédaction de l'acte administratif

Monsieur le Maire donne la parole à Pascal GUERVENO qui rappelle qu'il s'agit d'une régularisation en matière d'acquisition de chemin privés, il semblerait que les agriculteurs n'ont jamais retourné les devis signés au géomètre expert chargé de rédiger les actes administratifs.

Il est proposé de désigner Monsieur ZUBER, géomètre expert à Evron pour la rédaction de ces deux actes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- PREND CONNAISSANCE des acquisitions faites par la commune en matière de chemins privés,
- **DESIGNE** Monsieur ZUBER, géomètre-expert à EVRON pour la rédaction des deux actes administratifs relatif au chemin de la Pilonnière et de celui de la Pommeraie,
- CHARGE Monsieur le Maire d'en informer le géomètre.

INFORMATIONS GENERALES

- EHPAD de Sainte-Suzanne: Monsieur le Maire précise que Jean ARTHUIS lui a confirmé l'obtention de 10 à 15 lits supplémentaires sous condition de la fusion de l'EHPAD avec l'hôpital local d'Evron.
- Rue des Coëvrons: Monsieur le Maire a également eu confirmation que la commune pouvait lancer les travaux de l'aménagement de cette rue, et que le Département se chargerait de l'enrobé dans le 4ème trimestre 2010.

Une déviation complète de la rue serait préférable à une circulation alternée, la commune est dans l'attente d'une confirmation du Département.

L'appel d'offres sera donc prochainement lancé, soit fin de semaine 16.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du passage de l'expert pour le dossier de candidature « Les Plus Beaux Villages de France » le mercredi 19 mai prochain. Monsieur le Maire de Saint Cénéré le Géréi, classé « Plus Beaux Villages de France » sera présent la matinée lors de la rencontre avec l'expert et les élus dans la matinée pour lui communiquer des informations relatives à la commune, son activité, ses investissements, ... L'expert procèdera seul l'après-midi à un reportage photographique dans la commune.

Alain BARILLER précise que le 42ème régiment peut intervenir avant le passage de l'expert (10/12 mai prochain). La liste que Monsieur le Maire a édité de tous les petits travaux à entreprendre va lui être transmise.

- L'association « Stations Vertes » a sollicité la commune pour l'organisation de son congrès en 2011. Le Comité Départemental du Tourisme apporterait son assistance à l'organisation de cette manifestation.
- Pascal GUERVENO indique qu'il a fait appel à la maison d'arrêt de Laval pour la mise à disposition de détenus en fin de peine. Depuis début avril, deux détenus travaillent avec les services techniques et donnent entière satisfaction.
- Alain BARILLER notifie aux membres du Conseil Municipal, pour ceux qui le souhaitent, qu'une visite de l'établissement SOCOPA peut être programmée un mercredi ou un jeudi matin.
 NB: la date a été fixée au jeudi 27/05/2010 à 09h30.
- Monsieur le Maire précise qu'il a reçu confirmation de la Préfecture, des services de Gendarmerie et de l'ONAC, pour pouvoir évoquer l'Europe lors de la cérémonie du 08 mai prochain, l'hymne européen pourra être joué également pendant la cérémonie.
- Daniel VANNIER indique que l'association « Vacances Familles » des Pays de Loire organise des séjours de vacances pour des familles démunies. Quelques familles seront accueillies au VVF. Pour ces familles sans véhicules ils cherchent des personnes disponibles pour les aider dans leurs déplacements pendant leur séjour.
- La prochaine commission « Enfance et vie scolaire » est programmée le 27/04/2010 à 20h30, une convocation a été transmise par voie électronique
- Distribution de l'invitation relative à l'inauguration de l'exposition « La Charnie sous la Révolution Chouans et Républicains » le 23 avril prochain à 18h00 au Musée de l'Auditoire

Mairie de SAINTE-SUZANNE (Mayenne)



La séance est levée à 23h30.

Le secrétaire de séance, Daniel LAMY

GAILLARD Roland

GUERVENO Pascal

BOUTELOUP Jean-Claude

Jean-Pierre MORTEVEILLE.

VANNIER Daniel

POMMIER Raymonde

HENRY Stanislas

Le Maire,

GRANIER Michèle

BARILLER Alain

LEFEUVRE Philippe

ROUSSEAU Roland

SIMON Véronique

7